

SERVICE : TRAVAUX

Visa du Service :

Visa de Mme la D.G. f.f :

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 29 AVRIL 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° - GESTION IMMOBILIERE - Immeuble sis rue du Vieil Hôpital n°12 - Vente - Projet d'acte - Approbation

PAR LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région wallonne ;

Vu la circulaire du Ministre Furlan du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Vu l'estimation établie par Me Corne en date du 9 mai 2016 et l'actualisation par la société Flech'Euro en date du 28 juin 2017 ;

Attendu que la vente porte sur l'immeuble sis rue du Vieil Hôpital n°12 ;

Vu sa décision du 27 juin 2016 fixant les conditions de vente, à savoir vente de gré à gré, au plus offrant avec publicité, portant sur le bien sis rue du Vieil Hôpital n°12, cadastré 2^{ème} division, section B, n°308 A, en vue de l'affecter à un logement unifamilial ;

Vu la publicité effectuée par la Ville et par la société Flech'Euro ;

Vu l'offre du 5 décembre 2018 de Mme DALEM, d'un montant de 45.000 € sous réserve de l'obtention d'un crédit hypothécaire ;

Attendu que le bien a été mis en vente pendant de nombreux mois ;

Attendu qu'au vu des travaux à entreprendre dans le bâtiment et de la situation immobilière actuelle, cette offre a été acceptée par le Collège communal en sa séance du 21 décembre 2018 ;

Attendu que la ville ne dispose pas des moyens en personnel et financiers pour rénover ce bâtiment ;

Attendu que la condition suspensive a été levée ;

Vu le projet d'acte rédigé par Me HONHON ;

Vu les décisions du Collège communal en date du 1^{er} septembre 2017, 7 et 21 décembre 2018 et 3 avril 2019 ;

Attendu qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité exigé a été soumise le XX 2019, un avis de légalité * positif a été rendu par le Directeur financier le XXX 2019 lequel précise

Vu l'avis de la section « Travaux-Mobilité- Sports-Promotion de l'Égalité » en sa séance du 26 avril 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

APPROUVE

- Le projet d'acte relatif à la vente, de gré à gré, avec publicité de l'immeuble sis rue du Vieil Hôpital n°12, cadastré 2^{ème} division, section B, n°308 A P0000, pour un montant de 45.000 € (quarante-cinq mille euros) à Madame DALEM ;

DECIDE

- de porter le produit de la vente en recette au Budget extraordinaire ;

La présente délibération sera annexée à l'acte de vente.

PROJET soumis au Conseil Municipal